

# Plan des mobilités Île-de-France 2030

Guide de lecture du dossier d'enquête publique du 28 février au 31 mars 2025.

## Pourquoi une enquête publique ?

Le plan des mobilités en Île-de-France (PDMIF) est un document de planification d'échelle régionale qui fixe les grandes orientations en matière de mobilités et de déplacements dans la région. Il contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports, selon les engagements français en matière de lutte contre le changement climatique, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre la pollution sonore et préservation de la biodiversité. Il répond aux besoins de mobilités des Franciliens en proposant des solutions de mobilité adaptées aux contextes territoriaux.

La révision du plan de déplacements urbains en Île-de-France (PDUIF) initiée en mai 2022, afin d'élaborer un PDMIF, s'appuie sur une concertation des départements, des EPCI et d'un grand nombre d'acteurs de la mobilité francilienne, dans laquelle s'inscrit l'enquête publique, qui se déroulera du 28 février au 31 mars 2025.

Le projet de PDMIF a été arrêté par les élus régionaux le 27 mars 2024. C'est cette version qui est soumise à enquête publique. Cette enquête publique a pour but d'informer le public sur le contenu du projet de plan des mobilités et de lui permettre d'émettre des observations et des avis sur celui-ci. Elle vise à prendre en compte les intérêts de chacun dans l'élaboration de ce plan des mobilités, qui aura un impact sur le cadre de vie de tous les Franciliens.

L'enquête est menée sous l'égide d'une commission d'enquête indépendante, nommée par le tribunal administratif de Montreuil, composée de 9 commissaires enquêteurs et présidée par Mme Soilly. A la fin de l'enquête, les commissaires enquêteurs rédigeront un rapport incluant une synthèse des observations et des avis émis par les citoyens. Le rapport de la commission d'enquête sera rendu public et ses recommandations seront prises en compte pour faire évoluer le PDMIF. Le document ainsi modifié sera soumis au vote des élus régionaux après avis des représentants de l'Etat (préfet de police de Paris et préfet de la région d'Île-de-France - préfet de Paris).

## Qu'est-ce que le dossier d'enquête publique ?

Le dossier d'enquête publique rassemble toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet par le public. Il contient l'ensemble des pièces qui composent le PDMIF, ainsi que les différents bilans et synthèses ayant contribué à son élaboration. Il contient également les avis des personnes publiques associées à cette élaboration

## Le contenu du dossier d'enquête

### Dossier 1 : Introduction

Pièce 1.1 : Guide de lecture du dossier d'enquête publique

#### Pièce 1.2 : Notice explicative de l'enquête publique

Ce document présente l'organisation et le déroulement de l'enquête publique, ainsi que la procédure d'élaboration à l'issue de l'enquête.

#### Pièce 1.3 : Synthèse non-technique du PDMIF

Ce résumé des différents documents qui constituent le PDMIF vise à expliquer le plan à des non-spécialistes des politiques de mobilités.

### Dossier 2 : Le projet de PDMIF arrêté par le Conseil régional

#### Pièce 2.1 : Le projet de plan des mobilités en Île-de-France (PDMIF)

Il exprime les fondements du PDMIF, ses objectifs et ses ambitions d'aménagement/d'adaptation du système de mobilités francilien. Il répond également aux objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dictés par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), de respect des valeurs réglementaires en termes de pollution atmosphérique ainsi qu'à la loi d'orientation des mobilités, dite « LOM », œuvrant pour des transports du quotidien plus faciles, moins coûteux et plus propres.

#### Pièce 2.2 : L'annexe accessibilité du projet de PDMIF

C'est une annexe obligatoire du plan, qui reprend et complète les enjeux et le contenu du plan d'action sur le sujet de l'accessibilité de la voirie et des transports collectifs. Elle s'articule autour de quatre parties :

- Les outils réglementaires pour la mise en accessibilité,
- La présentation de la mobilité des personnes à mobilité réduite,
- L'état de l'accessibilité dans les transports collectifs et ses perspectives,
- L'état de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et ses perspectives.

#### Pièce 2.3 : Le rapport environnemental annexé au projet de PDMIF

Il retrace l'évaluation environnementale stratégique réalisée tout au long de l'élaboration du plan. Celle-ci a vocation à identifier, décrire et évaluer les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du Plan des mobilités sur l'environnement ainsi qu'à proposer des mesures pour les éviter, réduire ou compenser (dites mesures « ERC »).

### Dossier 3 : Les enseignements de la concertation préalable

#### Pièce 3.1 : Synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre du plan des déplacements urbains en Île-de-France (PDUIF)

Ce document présente les résultats de l'évaluation menée par Île-de-France Mobilités concernant le PDUIF sur la période 2010-2021.

#### Pièce 3.2 : Synthèse de la concertation préalable du PDMIF (2021-2023)

Ce document présente le processus de concertation mis en place au stade de l'élaboration du plan des mobilités d'Île-de-France par Île-de-France Mobilités, et ses issues. Ce processus s'est déroulé d'octobre 2022 à avril 2023 avec l'identification des grands enjeux et de pistes d'action, puis de mai à octobre 2023 avec la définition des objectifs du plan et l'élaboration du plan d'action du PDMIF.

### Dossier 4 : Les avis des personnes publiques associées au projet de PDMIF

#### Pièce 4.1 : Avis délibéré de la mission régionale de l'Autorité environnementale relatif au projet de PDMIF

Cet avis porte sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage, et sur la prise en compte de l'environnement par le plan. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable, et vise à améliorer la conception du plan et permettre la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent.

#### Pièce 4.2 : Réponse à l'avis de la mission régionale de l'Autorité environnementale (MRAe)

Ce document présente les observations et remarques d'Île-de-France Mobilités à l'avis délibéré de la MRAe sur le projet de PDMIF.

### Dossier 5 : Les avis des personnes publiques associées au projet de PDMIF

#### Pièce 5.1 : Recueil des avis des personnes publiques associées

Ce recueil rassemble l'ensemble des avis recueillis dans le cadre de la concertation des personnes publiques associées, menée de juin à décembre 2024.

### Dossier 6 : Pièces administratives

#### Pièce 6.1 : Délibération du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités n° 20220525-071 du 25 mai 2022

Délibération de mise en révision du PDUIF.

#### Pièce 6.2 : Délibération du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités n° 20240206-024 du 6 février 2024

Délibération de proposition de PDMIF au conseil régional pour arrêt.

#### Pièce 6.3 : Délibération du conseil régional d'Île-de-France n° CR2024-002 du 27 mars 2024

Délibération d'arrêt du projet de PDMIF en conseil régional.

#### Pièce 6.4 : Arrêté n° 2025-001 du 8 janvier 2025

Prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique.

## Sommaire des différentes pièces constitutives du dossier d'enquête

### Dossier 1 : Introduction

Pièce 1.1 : Guide de lecture du dossier d'enquête publique

Le présent document.

#### Pièce 1.2 : Notice explicative de l'enquête publique

1. Identification des maîtres d'ouvrage
2. Objectifs de la révision du PDMIF
3. Processus d'élaboration et présentation du document
4. Organisation et déroulement de l'enquête publique
5. Suite d'élaboration de la procédure à l'issue de l'enquête publique

### Pièce 1.3 : Synthèse du PDMIF

1. Préambule
2. Enjeux
3. Objectifs
4. Stratégie et plan d'action
5. Mise en œuvre
6. Rapport environnemental

### Dossier 2 : Le projet de PDMIF arrêté par le Conseil régional

#### Pièce 2.1 : Projet de PDMIF

- Stratégies et objectifs
- 14 chapitres thématiques représentant les 14 axes du plan d'action :
  1. Poursuivre le développement de transports collectifs attractifs
  2. Placer le piéton au cœur des politiques de mobilité
  3. Etablir une nouvelle feuille de route pour l'accessibilité de la chaîne de déplacements
  4. Conforter la dynamique en faveur de l'usage du vélo
  5. Développer les usages partagés de la voiture
  6. Renforcer l'intermodalité et la multimodalité
  7. Rendre la route plus multimodale, sûre et durable
  8. Mieux partager la voirie urbaine
  9. Adapter les politiques de stationnement aux contextes territoriaux
  10. Soutenir une activité logistique performante et durable
  11. Accélérer la transition énergétique des parcs de véhicule
  12. Coordonner une politique publique partagée en matière de mobilité solidaire
  13. Agir en faveur d'une mobilité touristique plus durable
  14. Renforcer le management de la mobilité pour faire évoluer les comportements

#### Pièce 2.2 : Annexe accessibilité

1. Préambule
2. Les outils réglementaires pour la mise en accessibilité
3. La mobilité des personnes à mobilité réduite
4. L'accessibilité dans les transports collectifs
5. L'accessibilité de la voirie et des espaces publics

#### Pièce 2.3 : Rapport environnemental

1. Résumé non technique
2. Introduction
3. Présentation du Plan des Mobilités en Île-de-France
4. Etat initial de l'environnement
5. Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux
6. Justification des choix réalisés au regard des solutions de substitution
7. Analyse des incidences des objectifs sur l'environnement
8. Méthodologie d'élaboration du plan d'action du Plan des mobilités en Île-de-France
9. Analyse des incidences des actions sur l'environnement et mesures préconisées
10. Suivi des incidences environnementales
11. Annexes

### Dossier 3 : Les enseignements de la concertation préalable

#### Pièce 3.1 : Synthèse de l'évaluation du plan des déplacements urbains en Île-de-France

1. De nombreuses évolutions indépendantes des politiques de mobilité franciliennes ont impacté la mobilité entre 2010 et 2020
2. Atteinte des objectifs globaux du PDUIF
3. Synthèse des bilans par action
4. Enseignements et enjeux transversaux pour le futur PDMIF

#### Pièce 3.2 : Synthèse de la concertation préalable du PDMIF (2021-2023)

1. Synthèse de la démarche de concertation pour l'élaboration du PDMIF
2. La concertation pour l'évaluation du PDUIF
3. La concertation dans le cadre de l'élaboration du PDMIF
4. Les consultations dans le cadre de l'évaluation environnementale

### Dossier 4 : Annexes techniques sur le projet de plan des mobilités en Île-de-France

#### Pièce 4.1 : Avis de la mission régionale de l'Autorité environnementale relatif au projet de plan des mobilités en Île-de-France

- Synthèse de l'avis
- Sommaire
- Préambule
- Sigles utilisés
- Avis détaillé
  1. Le projet de PDMIF
  2. L'évaluation environnementale
  3. Analyse de la prise en compte de l'environnement et de la santé humaine
- Suites à donner à l'avis de l'Autorité environnementale
- Annexes
- Récapitulatif des objectifs par action
- Liste des recommandations par ordre d'apparition dans le texte

#### Pièce 4.2 : Réponse à l'avis de la mission régionale de l'Autorité environnementale

Réponse aux 38 recommandations de la MRAe.

### Dossier 5 : Les avis des personnes publiques associées sur le projet de PDMIF

#### Pièce 5.1 : Recueil des avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

1. Introduction
  2. Synthèse des avis PPA – Focus par typologie d'acteurs
  3. Synthèse des avis PPA – Focus par zone géographique
  4. Recueil des avis PPA en date du 31/01/2025
  5. Recueil quantitatif des avis réputés émis
- Annexes

### Dossier 6 : Pièces administratives

#### Pièce 6.1 : Délibération du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités n° 20220525-071 du 25 mai 2022

Délibération de mise en révision du PDUIF

#### Pièce 6.2 : Délibération du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités n° 20240206-024 du 6 février 2024

Délibération de proposition de PDMIF au conseil régional pour arrêt.

#### Pièce 6.3 : Délibération du conseil régional d'Île-de-France n° CR2024-002 du 27 mars 2024

Délibération d'arrêt du projet de PDMIF en conseil régional.

#### Pièce 6.4 : Arrêté n° 2025-001 8 janvier 2025

Prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique.

### Comment participer à l'enquête publique ?

#### Consulter le dossier d'enquête publique

Sur la plateforme numérique dédiée à l'enquête publique : [www.registre-numerique.fr/pdmif2030](http://www.registre-numerique.fr/pdmif2030)

Dans chacun des 33 lieux d'enquête dont la liste complète est disponible en ligne à l'adresse ci-dessus.

Au siège du conseil régional d'Île-de-France : 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE.

#### Assister à la réunion publique

Le 13 mars 2025 à partir de 18h30, au siège du conseil régional d'Île-de-France 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE (accès par métros 13 et 14, station Mairie de Saint-Ouen).

#### Rencontrer la commission d'enquête lors de permanences

La commission d'enquête assure 66 permanences dans les lieux d'enquête afin de rencontrer le public, de l'informer et de recueillir ses observations.

La liste de ces permanences est disponible en ligne : [www.registre-numerique.fr/pdmif2030](http://www.registre-numerique.fr/pdmif2030)

#### Laisser son avis et ses observations

#### Sur un registre papier :

Mis à disposition dans chacun des lieux d'enquête d'Île-de-France.

#### Via le registre électronique :

[www.registre-numerique.fr/pdmif2030](http://www.registre-numerique.fr/pdmif2030)

#### Par courrier :

Conseil régional d'Île-de-France  
Pôle logement, aménagement, transports  
Direction des transports  
2 rue Simone Veil  
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

#### Par e-mail :

[pdmif2030@mail.registre-numerique.fr](mailto:pdmif2030@mail.registre-numerique.fr)